

Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr
Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous
Ouverture du secrétariat :
lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h
mercredi : 13h30 à 16h30
samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)
Médecins de garde : **36 24**
SAMU : **15**
Pompiers : **18**
Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : 26 octobre 2018 à 20h30

MAIRIE

- ▶ L'accueil de la mairie sera fermé le **samedi 3 novembre 2018**.
- ▶ Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune organise son traditionnel repas de fin d'année le 1^{er} décembre 2018. Les personnes ayant 65 ans dans l'année sont priées de se présenter au secrétariat de la mairie pour procéder à leur inscription.
- ▶ Travaux : A compter du 19 octobre jusqu'au 8 novembre 2018, la circulation des véhicules est interdite de 18h à 6h30 (travaux de nuit) sur la Départementale 20 (Feins-Dingé).
- ▶ Travaux : A compter du 26 octobre jusqu'au 8 novembre 2018 la circulation est interdite de nuit (de 18h à 6h30) au passage à niveau de la commune de Montreuil sur Ille.
- ▶ Comme chaque année les services techniques vont procéder au débroussaillage de nos routes et chemins, l'envergure de certains arbres empêcheront ce travail, aussi vous voudrez bien procéder à leur élagage. Le service transport de la Région, nous informe que les cars scolaires pourraient ne plus desservir certains arrêts si l'élagage des arbres n'était pas effectué.
- ▶ **Réunion publique de restitutions « ZONES HUMIDES » 15 novembre à 20h30 à la salle des Fêtes de Feins**



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet* a démarré courant avril, sur la commune de Feins, l'inventaire des zones humides sur le territoire communal.

Cet inventaire va permettre de localiser et de caractériser ces zones, parmi les milieux naturels les plus dégradés et les plus menacés en France et dont la protection est aujourd'hui un enjeu majeur de par les fonctions et les services que ces milieux peuvent nous rendre.

- Régulation hydrologique : protection contre les crues comme les sécheresses,
- Epuration de l'eau : rôle de filtres les cours d'eau et les parcelles cultivées ou urbanisées zone de dégradation de la pollution (nitrates, phosphore, pesticides...),
- Ecologique : les zones humides sont d'importants réservoirs de biodiversité.

L'objectif de cet inventaire est d'informer tout un chacun de la présence de ces espaces dont la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général (Code de l'Environnement) et sur lesquels les travaux sont réglementés.

Ce travail d'inventaire a été réalisé par un bureau d'étude missionné par le Syndicat de Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet. Il est réalisé en collaboration étroite avec la commune de Feins qui a mis en place un groupe communal dédié pour suivre cette étude. Ce groupe communal est composé : d'élus, d'agriculteurs, représentant d'association etc ...

Les résultats de cet inventaire indiquant la présence de zones humides sont consultables en mairie durant 3 semaines afin que chaque citoyen puisse avoir accès à cette information et y faire des remarques le cas échéant.

* Ce groupement de communes créé en 2004 compte aujourd'hui 28 communes adhérentes. Il a pour mission : l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (rivières, zones humides etc...) - Plus de renseignements sur le site du syndicat : www.bvii.fr



Prairie humide à joncs



Bande boisée des rives



Mare

ACPG-CATM

L'ACPG-CATM vous invite à la cérémonie de remise des drapeaux « Citoyens de la Paix », **le 4 novembre à 11h** au monument aux morts.

A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2018, les enfants de l'école Pierre-Marie CHOLLET vous présenteront une exposition pour le centenaire de la guerre 1914-1918. Rendez vous à 11h00 au monument aux morts.

PRÉFECTURE

Arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 – dispositif départemental de gestion des pics de pollution/ CRIT'AIR

Le dispositif de circulation différencié sera déclenché dans les conditions suivantes :

- au 4ème jour de l'épisode de pollution, qu'il ait commencé par une procédure d'information-recommandation, ou une procédure d'alerte, la restriction de circulation concernera les véhicules sans vignettes.

-si l'épisode de pollution se prolonge, au 6ème jour, la restriction de circulation concernera en plus des véhicules sans vignettes, ceux identifiés par les vignettes 4 et 5.

L'acquisition de la vignette CRIT'AIR, au prix de 3,62€, s'effectue uniquement sur le site gouvernemental : www.certificat-air.gouv.fr. L'apposition de la vignette est obligatoire pour circuler dans l'intra-rocade lorsque la circulation différenciée est activée en Ille-et-Vilaine. Elle est également requise dans tous les départements et agglomérations françaises qui imposent des périmètres annuels ou ponctuels de restrictions de circulation liés à la pollution atmosphérique.

Retrouvez plus de renseignements sur le site internet de la préfecture :

<http://ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacement-et-securite-routiere/Dispositif-Crit-Air>.



DÉTENTEURS de Porcs et de Sangliers



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

Pour plus d'information : <http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir> ou <https://www.pplateforme-esa.fr/>

BIBLIOTHEQUE

Parcours cinéma au Val d'Ille-Aubigné :

En novembre, avec comptoir du doc, et les bibliothèques et médiathèques municipales, le Val d'Ille-Aubigné vous propose la diffusion de 6 films documentaires dans le cadre du mois du doc 19ème édition. Ces films sont rares et peu diffusés c'est une chance de venir les découvrir, rencontrer les réalisateurs et de débattre avec eux. Six approches différentes du documentaire à se saisir pour réfléchir sur le cinéma et développer son point de vue sur le monde.

Sont programmés sur le territoire: ALMOST THERE / Gahard / Vendredi 09 novembre / 20h30 / avec intervenant Comptoir du doc

68, MON PÈRE ET LES CLOUS / Saint-Aubin d'Aubigné / Samedi 17 novembre / 20h30 / en présence du réalisateur Samuel Bigiaoui

JE NE VEUX PAS ÊTRE PAYSAN / Guipel / Mardi 20 novembre / 20h30 / en présence du réalisateur Tanguy Le Cras

EXILS ADOLESCENTS / Langouët / Jeudi 22 novembre / 20h30 / en présence du réalisateur Antoine Dubos

AU PIED DE LA LETTRE / Saint-Germain/Ille / Samedi 24 novembre / 20h30 / en présence du réalisateur Marianne Bressy

NUL HOMME N'EST UNE ILE / Melesse / Vendredi 30 novembre / 20h30 / en présence du réalisateur Dominique Marchais

Réservations indispensables et renseignements

auprès d'Hélène GRUEL, chargée de la lecture publique au 02 99 69 86 89



BASSIN VERSANT ILLE ET ILLET



POUR 2019, fixons nous l'objectif d'arrêter l'emploi de pesticides dans nos jardins !

Sur le premier semestre 2018 vous avez peut-être participé aux animations de la semaine des alternatives aux pesticides (fin mars) ou la ½ journée éco-citoyenne (mai) organisées par votre commune ou une commune voisine. Ces événements ont mobilisé respectivement, environ 700 personnes sur 11 communes et 300 personnes sur 9 communes du territoire. Ces manifestations avaient pour objectif de sensibiliser et de faire découvrir au plus grand nombre des solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement, notamment vis-à-vis de l'usage des pesticides.

Alors, pour 2019, vous aussi passez à l'action ! Et si votre résolution était d'arrêter l'emploi de pesticides dans votre jardin ? Pour cela commencez dès présent à le préparer :

- Les feuilles tombent, profitez-en pour les utiliser dans le jardin, elles vous rendront de nombreux services : limitation du développement des plantes indésirables, protection contre le gel, enrichissement du sol, abris pour les auxiliaires...
- Pour vos gazons c'est le moment de les aérer ou les scarifier, ils seront plus vigoureux au printemps et pourront faire une meilleure concurrence aux pissenlits et autres indésirables. De même si vous envisagez de faire un semis de gazon, les pelouses d'automne sont beaucoup moins envahies par les mauvaises herbes
- C'est bientôt l'heure du repos pour les plantes et les jardiniers, mais avant de fermer pour quelques mois votre abri de jardin, penser à faire le tri dans vos produits et vous débarrasser de tous ceux dont vous n'aurez plus besoin (vieux produits, désherbants ...). Pour cela, une seule destination : la déchèterie de votre secteur qui dispose de bacs spécifiques à cet effet.

OCSPAC

LES TICKETS SPORT AVEC L'OSPAC



Pendant toutes les vacances scolaires l'OCSPAC propose des animations sportives et de loisirs. Inscrivez vos ados et pré-ados (**10-16 ans**) aux « tickets sport » : des activités sportives variées pour ne pas s'ennuyer pendant les vacances !!

Il y en a pour tous les goûts : des sports collectifs, des sports nautiques, des activités de pleine nature, des sorties loisirs dans des parcs d'attractions...

Un ramassage de car est prévu dans toutes les communes du secteur Aubigné (plus Chevaigné). Un pique-nique est à prévoir le midi.

De **4,50 € à 14,50 €** la journée avec transport.

Les plaquettes sont diffusées sur le site de l'OCSPAC : www.ocspac.com

Si vous souhaitez faire parti du listing : 06 98 57 76 14 ou ocspac@gmail.com.

CLIC



Les CLIC du Pays de Rennes, en partenariat avec la mairie de Betton, organisent un spectacle débat interactif, humoristique et informatif intitulé "Vive la retraite" créé et joué par la Compagnie Casus Délires, le lundi 8 octobre à 20h30 à Betton (salle de La Confluence). Les comédiens y mettent la retraite sur le banc des accusés ! Le procureur de la république et l'avocat de la défense mettent en lumière à grand renfort d'effet de manches, de mauvaise foi, et d'envolées aussi lyriques que loufoques les aspects positifs et négatifs de la retraite.

En illustrant avec humour des situations de la vie quotidienne des retraités, les comédiens invitent les spectateurs qui le souhaitent à s'exprimer en donnant leur vision de la vie en retraite : rythme de vie, équilibre personnel, vie de couple, famille, relations sociales, loisirs ...

Entre plaisir et contrainte... À vous de juger !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

L'accompagnement gratuit pour tous et les aides aux travaux continuent !

Trois ans de fonctionnement qui ont porté ses fruits. La Communauté de communes reconduit l'activité de son service Pass'Réno pour les conseils sur la rénovation de l'habitat et sur le financement des travaux, gratuits pour tous publics sans critère de revenus.

Vous avez un projet concernant l'économie d'énergie, l'adaptation ou le confort de votre logement ?

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

Bénéficiez de cet accompagnement comprenant accueil, visite, étude technique, aide au choix et mobilisation d'aides.

Vous êtes un artisan demandeur d'informations actualisées et d'une aide à la configuration de vos devis et factures ? Rencontrez votre conseiller référent pour cette veille technique et financière.

Appelez Pass'Reno au 02 99 69 58 93 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, envoyez un mail sur pass-reno@valdille-aubigne.fr ou contactez via le site www.pass-reno.bzh

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le 18 octobre 2018. Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au **02.99.55.69.80**

« We Ker, un territoire pour l'emploi »

La Mission Locale et la Maison de l'Emploi ont fusionné et se nomment dorénavant "We Ker, un territoire pour l'emploi".

Planning des permanences de Karen Wahid pour accueillir sur le territoire les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi, de formation, d'orientation, d'appui au logement, à la santé et à la mobilité.

Permanences de St Aubin d'Aubigné les mardis **16 ; 23 octobre 2018 le matin et l'après midi ; le mercredi 24 octobre 2018** l'après midi au Point Accueil Emploi, place des Halles.

Permanences de Montreuil sur Ille le mercredi **10 ; 24 octobre 2018 le matin** à la mairie 19 avenue Alexis Rey.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la conseillère au 07 60 84 44 16 ou via les PAE de St Aubin d'Aubigné 02 99 55 42 42 ou de Cap Malo 02 23 22 21 83

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 août 2018

Le trente et un août deux mil dix huit, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle,

Absente excusée : Mme BOYER Pia donne pouvoir à Mme LE BOHEC Inès

Absent : M. PORCHER Henri

Secrétaire de séance : M. ORY Jean

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2018.

Point à ajouter : convention VEOLIA assistance technique

I – LOCATIFS SOCIAUX

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la caution n'a pas été restituée au locataire sortant pour l'appartement n° 2 Impasse des Cours Anneix en janvier 2017 compte tenu que les frais de remise en état étaient supérieurs à la caution.

Or, de manière comptable, la caution de 257,10 € doit être remboursée au profit de l'ex locataire. Les frais de remise en état se chiffrant à 411,85 €, Il est proposé au Conseil municipal de ne facturer que 257,10 € au titre de la remise en état du logement. Un titre de recettes devra être émis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, valide ce principe au vu de la situation de l'utilisateur.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la caution n'a pas été restituée au locataire sortant pour l'appartement n° 4 Impasse des Cours anneix en octobre 2016 compte tenu que les frais de remise en état étaient supérieurs à la caution.

Or, de manière comptable, la caution de 251,24 € doit être remboursée au profit de l'ex locataire. Les frais de remise en état se chiffrant à 320,00 €, il est proposé au Conseil municipal de ne facturer que 251,24 € au titre de la remise en état du logement. Un titre de recettes devra être émis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, valide ce principe au vu de la situation de l'utilisateur.

II – PARTICIPATION A L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL DE MONTREUIL SUR ILLE : CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une participation à l'entretien du terrain de football de Montreuil sur Ille a été accordée lors de la séance du Conseil du 29 avril 2016. Une convention a été

signée en 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire cette convention pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, à la majorité à 9 voix pour et 3 voix contre, le Conseil municipal décide de reconduire cette convention pour l'année 2019.

III – SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de l'attribution des subventions aux associations lors de la séance du Conseil le 27 avril 2018, l'association « Bien Vivre » n'avait pas sollicité la collectivité. Une demande a été adressée le 9 juillet 2018.

Considérant cette demande de subvention de 1700 €, Monsieur le Maire propose d'attribuer ce montant pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à la majorité à 10 voix pour et 2 voix contre, le Conseil municipal accorde la subvention de 1 700 € à l'association Bien Vivre.

IV – LABOCEA : CONVENTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le laboratoire LABOCEA propose une tacite reconduction de convention pour l'année 2018 avec la collectivité dans le cadre d'analyses des denrées alimentaires avec forfait complet au restaurant scolaire. :

- Suivi Hygiène Prélèvements et et analyses

La tarification représente un montant total de 263,46 € HT pour l'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide cette convention pour 263,46 € HT pour l'année 2018 (document annexé à la présente délibération) et autorise Monsieur le Maire à signer celle ci.

V – LABOCEA : CONVENTION POUR L'ACCÈS AU COMPTE EXTRANET ET / OU TRANSMISSION DES RAPPORTS PAR E MAIL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le laboratoire LABOCEA propose une convention avec la collectivité dans le cadre de l'accès au compte extranet et / ou la transmission des rapports d'analyses par e-mail.

Après réflexion de l'assemblée délibérante, le Conseil municipal souhaite uniquement la réception des rapports d'analyse par e mail.

VI – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un poste d'adjoint technique à temps non complet 28,00 heures par semaine annualisées (28 / 35ième) est ouvert actuellement et ce depuis 1^{er} novembre 2011.

Considérant la demande de l'agent sur l'augmentation du temps de travail , Monsieur le Maire propose de porter sur ce poste, le temps de travail à temps non complet à 29 heures par semaine annualisées soit 29 / 35 ième (annualisé) à compter du 1er septembre 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'augmenter le temps de travail sur le poste d'adjoint technique et de le porter à 29 heures par semaine annualisées soit 29 /35 ième (annualisé) à compter du 1er septembre 2018.

VII – DIA

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 350 située «12, Rue du Verger», propriété de Madame Thérèse LOISEL et Madame Christelle LAMBERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle citée ci-dessus.

III – AMENDE DE POLICE

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1^{er} Maire adjoint fait part aux membres du Conseil municipal que la répartition du produit des amendes de police est régie par les articles R 2234-10-11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La répartition du produit des amendes de police est faite par le Conseil Départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à verser en fonction de l'urgence et du coût des opérations à réaliser (article R 2334-11).

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1^{er} Maire adjoint fait part aux membres du Conseil municipal que par note d'information du 03 juillet 2018, le Ministère de l'Intérieur a fixé à 684 929 € la dotation 2017 relative aux recettes des amendes de police revenant aux communes de moins de 10 000 habitants du Département d'Ille et Vilaine.

Au cours de la réunion du 03 juillet 2018, la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté la liste des bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant.

La commune de Feins a été retenu pour la réalisation des travaux suivants :

- aménagements de sécurité sur voirie RD 12 RD20 Rue de Montreuil Rue des Écoles,

- aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation Rue de Montreuil Rue des Écoles, Pour lesquels deux sommes de **5 350,00€** sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les subventions proposées :

- 5 350,00 € pour l'aménagement de sécurité sur voirie RD 12 RD20 Rue de Montreuil Rue des Écoles,

- 5 350,00 € pour les aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation Rue de Montreuil Rue des Écoles, du Conseil Départemental et s'engage à faire exécuter les travaux cités ci-dessus dans les plus brefs délais.

IX – DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget de la commune, afin de corriger une imputation comptable (C/1331) car à la base, les subventions sont amortissables. Or, les travaux de rénovation effectuées ne sont pas amortissables (toilettes de la maternelle). Il convient de basculer cette subvention au compte 1341.

DM 1:

Budget COMMUNE

Recette Investissement

Chapitre 13	C/ 1 331 DETR	- 10 428,00 €
	C/ 1 341 DETR	10 428,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n° 1 telle que présentée ci dessus.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de changer le matériel informatique (serveur) pour la mairie car il devient obsolète.

Considérant une éventuelle urgence de remplacement de matériel, afin de pallier l'insuffisance budgétaire, il convient d'augmenter la prévision à l'opération 311.

DM 2:

Budget COMMUNE

Dépense Investissement

Chapitre 21	C/ 2183 Matériel bureau	Opération 311 (Mairie/Bibliothèque)	+ 5 000,00 €
	C/ 2116 Cimetière	Opération 151 (Cimetière)	- 5 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, approuve la décision modificative n° 2 telle que présentée ci dessus.

X – ALSH

Madame Floriane COQUILLET, informe les membres du Conseil municipal, que des conventions sont conclues entre les mairies de Saint Aubin d'Aubigné et de Sens de Bretagne au titre de la participation financière pour l'accueil des enfants à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

- Considérant les capacités d'accueil de l'ALSH d'Andouillé Neuville/Feins à 68 enfants pour tous les mercredis de l'année scolaire à la rentrée 2018,

- Considérant l'ouverture de l'ALSH d'Andouillé Neuville/Feins la première semaine à chaque petite vacances (Sauf Noël),

- Considérant que les familles peuvent bénéficier de l'ALSH de Saint Aubin d'Aubigné la deuxième semaine,

- Considérant l'ouverture de l'ALSH d'Andouillé Neuville/Feins tout l'été 2019 (du 8 juillet au 30 août 2019),

Madame Floriane COQUILLET propose de ne plus reverser aux mairies de Saint Aubin d'Aubigné et de Sens de Bretagne une participation financière pour l'accueil des enfants à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à partir du 1^{er} janvier 2019 lorsque l'ALSH d'Andouillé Neuville/Feins est ouvert.

Après réflexion de l'assemblée délibérante, la décision sera prise ultérieurement.

XI – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'une convention d'assistance technique pour l'exploitation des trois postes de relèvement des eaux usées sur la commune a été conclue entre VEOLIA Eau et la commune de Feins le 4 mai 2016 pour les années 2016 et 2017. Il convient de proroger celle-ci pour les années 2018 et 2019.

Considérant la future prise de compétence de l'assainissement collectif (loi NOTRE) à l'horizon 2020 non connue à ce jour,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'avenant n° 1 de prolongation de convention d'assistance technique pour l'exploitation des trois postes de relèvement des eaux usées sur la commune pour les années 2018 et 2019, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XII – SALLE MULTI FONCTIONS : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'un appel à candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée a été lancé au titre de la construction d'une salle des fêtes (multifonction) le 2 juillet 2018 sur la plate forme e megalis.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 25 juillet 2018 à 12h00.

Cette consultation de maîtrise d'œuvre est lancée suivant une procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n° 2016 – 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Sept dossiers ont été déposés. A l'issue d'un premier examen, quatre offres n'ont pas été retenues, les trois autres sont sélectionnées au titre d'une réunion de négociation le mercredi 26 septembre à la mairie. Une offre de prix définitive sera à transmettre pour le vendredi 28 septembre 2018 avant 12H00.

Lors du prochain conseil, il conviendra de sélectionner le candidat pour la maîtrise d'œuvre.

XII – QUESTIONS DIVERSES

SMICTOM

Courant octobre 2018, les modalités de facturation seront étendues à l'ensemble des non ménagers des 37 communes couvertes par le SMICTOM.

Une réunion d'information destinée aux Maires et Présidents de communautés de communes du territoire du SMICTOM aura lieu le lundi 3 septembre 2018 à 19h00 au siège du SMICTOM (Pôle technique) à Tinténac.

Comice agricole

La manifestation aura lieu le samedi 15 septembre 2018.

Inventaire des cours d'eau

Réunion de restitution sur l'inventaire des cours d'eau à la salle Bon secours à Saint Aubin d'Aubigné à 11h30 le 20 septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures trente minutes

Conseil municipal

Prochaines réunions les 28 septembre, 26 octobre, 30 novembre, 21 décembre 2018 à 20h30.

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

RECHERCHE EMPLOYÉ(E) DE MÉNAGE

soit 2h/semaine

soit 3h/2 semaines

Contactez le 02 99 69 72 86 ou 06 45 94 97 24

Étudiant cherche travail

Cours de langes (allemand, anglais, bosniaque),
traduction, aide au devoirs

ou tout autre travail

Merci de contacter elvedin.taci@gmail.com

INFORMATIONS- MANIFESTATIONS

entrée libre



Le verger des Coudréaux

PORTE OUVERTE

Le samedi 20 octobre 2018

10 h – 17 h

Au programme :

- Visite commentée du verger
- Découverte du métier et du matériel
- Démonstration d'Alambic
- Fabrication du Pommé
- Pressage de pomme à l'ancienne

Marché de producteurs



*Petite restauration
Jeux en bois
Animé par les Gabeliers du Pince Q*

Rachel Marquet-de Kerautem
Les Coudréaux
35440 FEINS

D 20 Route de Feins à Sens



Sophrologie
*Une Ressource pour tous,
Une Ressource pour la Vie*

Initiation gratuite
septembre 2018

Séances collectives
**Sens de Bretagne / Montreuil sur Ille
Saint-aubin d'aubigné / Combourg
FEINS**

Places limitées, pré-inscriptions conseillées
Informations :
06 84 34 54 90
sophrologie.julialanglais@gmail.com



Association BIEN VIVRE Montreuil sur Ille

Assemblée Générale de Bien Vivre
12 octobre à 20h00
salle du clos paisible (à Montreuil sur Ille)

Intégrez nos équipes qui font vivre votre association à cette occasion
Suivi d'un verre de l'amitié

HALLOWEEN



Avis aux habitants de Feins

Des sorcières bien - aimées, des petites tarentules,
des citrouilles maléfiques, des petits monstres, frapperont à vos portes
(dans le bourg et lotissement)

Le mercredi 24 octobre en fin de journée

L'école Pierre-Marie CHOLLET
et l'APE de Feins vous proposent



une vente
de Sapins de Noël
Nordmann

Livraison à l'école
le vendredi 7 décembre à



L'association des
parents d'élèves de Feins tient à
remercier très chaleureusement
les membres des classes 7 et
classes 6

pour leurs dons financiers au profit des
enfants de l'école

Nous tenons également à remercier toutes les
personnes qui soutiennent nos actions tout au
long de l'année.

Nous continuons la collecte de papiers (collecteur
sur le parking de la salle des fêtes)

Nous vous donnons rdv :

15 mai 2010

L'Association **INUTILE COMME LA PLUIE** et **Le RELAIS du BOULET**

Soirée **Vendredi**
12 octobre
Casino

Venez miser des jetons
pour gagner aux enchères



Roulette



Black jack

Poker

Craps

Enfants
Adultes

Entrée libre
20h (enchères à 23h)

Au Relais
du Boulet

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37

Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ

Réalisation : Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 120